



**ICL Performance  
Products LP**

## *Fiche signalétique*

### 1. PRODUIT CHIMIQUE ET IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Nom du produit : Polyclear<sup>MD</sup>  
Numéro de référence : AST10080  
Date : 30 octobre 2006  
Famille chimique : Phosphates

Identification de la société / entreprise

**ICL PERFORMANCE PRODUCTS LP**  
622 Emerson Road - Suite 500  
St. Louis, Missouri 63141

#### Téléphone d'urgence

Aux États-Unis, appeler CHEMTREC : 1 800 424 9300  
Au Canada, appeler CANUTEC : 1 613 996 6666

Informations générales : 1 800 244 6169 (partout dans le monde)

### 2. COMPOSITION/ RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

<u>Composante</u>	<u>N° CAS</u>	<u>% en poids</u>
Pyrophosphate de tétrasodium	7722-88-5	1% - 5%

Les composants restants sont non hasardeux selon les réglementations d'OSHA et WHMIS et demeurent un secret commercial de l'entreprise ; confidentiel sur le plan des affaires. ICL Performance Products LP dissimule leurs identités chimiques particulières en vertu de la règle sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses touchant le secret professionnel (1910.1200(i)(1)). Les identités chimiques particulières seront divulguées aux professionnels de la santé en vertu de la disposition 29 CFR 1910.1200 (i)(1) (2) (3) (4).

### 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### APERÇU POUR LES CAS D'URGENCE

Apparence et odeur : Poudre ou granules blancs inodores

#### AVERTISSEMENTS

ATTENTION !  
PEUT IRRITER LES VOIES RESPIRATOIRES

#### EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTÉ

Voies d'exposition probables : Contact cutané et inhalation

CONTACT AVEC LES YEUX : No Légèrement irritant tout au plus selon les études toxicologiques. La poudre sèche peut causer une irritation attribuable à un corps étranger chez certaines personnes.

**CONTACT CUTANÉ** : Légèrement toxique ou irritant tout au plus selon les études toxicologiques. Le contact prolongé avec la poudre sèche peut assécher ou gercer la peau.  
**INHALATION** : Ce produit peut causer une toux, un serrement de poitrine, un écoulement nasal, des douleurs thoraciques et une sensation de brûlure dans la gorge.

**INGESTION** : Légèrement toxique ou irritant tout au plus selon les études toxicologiques. Aucun effet néfaste sur la santé ne devrait se produire si on en avale seulement une petite quantité (moins d'une bouchée). La déglutition de grandes quantités peut entraîner une irritation du tube digestif, des nausées, des vomissements et une diarrhée.

Voir les renseignements sur la toxicité à la section 11.

#### **4. PREMIERS SOINS**

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX OU LA PEAU**, des premiers soins d'urgence ne seront probablement pas nécessaires. Cependant, cette matière peut être enlevée à l'eau. Enlever la matière des yeux, de la peau et des vêtements. Laver les vêtements gravement contaminés avant de les réutiliser.

**EN CAS D'INHALATION**, emmener le patient à l'air frais. S'il ne respire pas, lui donner la respiration artificielle. S'il a du mal à respirer, lui donner de l'oxygène.

**EN CAS D'INGESTION**, des premiers soins d'urgence ne seront probablement pas nécessaires. On peut communiquer avec un médecin ou un centre antipoison pour obtenir des conseils.

#### **5. PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES**

**POINT D'ÉCLAIR** : Incombustible

**PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX** : Sans objet

**MOYENS D'EXTINCTION** : Sans objet

**RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION INHABITUELS** : Aucun risque connu

#### **6. PROCÉDURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**

En cas de déversement, balayer, écoper ou aspirer et emporter les résidus. Si possible, nettoyer à sec. Rincer à l'eau la zone de produit déversé.

Voir les renseignements sur l'élimination à la section 13 et les renseignements sur la quantité à déclarer aux sections 14 et 15.

#### **7. MANUTENTION ET STOCKAGE**

##### MANUTENTION

Éviter de respirer la poussière.  
Garder le contenant fermé.  
Utiliser seulement dans un endroit bien aéré.

Les contenants vides contiennent des résidus du produit. Respecter toutes les mesures de protection inscrites sur les étiquettes jusqu'à ce que le contenant ait été nettoyé, remis à neuf ou détruit.

STOCKAGE : Entreposer le produit dans un endroit frais et sec pour garantir son rendement.

#### **8. MAÎTRISE DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE**

**PROTECTION DES YEUX** : Ce produit ne cause pas d'irritation importante aux yeux ou de toxicité pour les yeux exigeant une protection spéciale. Adopter de bonnes pratiques industrielles pour éviter le contact avec les yeux.

**PROTECTION DE LA PEAU :** Bien que ce produit ne constitue pas un problème important pour la peau, minimiser la contamination de la peau en adoptant de bonnes pratiques industrielles. Il est recommandé de porter des gants protecteurs. Bien se laver les mains et bien laver la peau contaminée après avoir manipulé le produit.

**PROTECTION RESPIRATOIRE :** Éviter de respirer la poussière. Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé par le NIOSH ou la MSHA si l'exposition aux poussières dans l'air est excessive. Consulter le fabricant de l'appareil respiratoire pour choisir l'appareil convenant le mieux à une application donnée. Respecter les limites d'utilisation de l'appareil respiratoire précisées par le NIOSH, la MSHA ou le fabricant. Les programmes de protection respiratoire doivent se conformer au règlement 29 C.F.R. 1910.134.

**VENTILATION :** Assurer une ventilation naturelle ou forcée afin de garantir que le degré d'exposition est inférieur aux limites d'exposition aux substances en suspension dans l'air (voir ci-dessous). Le recours à une ventilation forcée locale est préférable près des sources de pollution de l'air telles que le matériel de fabrication ouvert.

**LIMITES D'EXPOSITION AUX SUBSTANCES EN SUSPENSION DANS L'AIR :** L'OSHA et l'ACGIH n'ont pas établi de limites d'exposition précises pour cette matière. Cependant, elles ont fixé des limites quant aux particules non classées ailleurs (PNOC), qui sont les limites d'exposition les moins rigoureuses quant aux poussières.

Valeur PEL de l'OSHA

TWA de 15 mg/m<sup>3</sup> (poussière totale) pour 8 heures

TWA de 5 mg/m<sup>3</sup> (poussière respirable) pour 8 heures

Valeur VLE de l'ACGIH

TWA de 10 mg/m<sup>3</sup> (poussière inhalante) pour 8 heures

TWA de 3 mg/m<sup>3</sup> (poussière respirable) pour 8 heures

Ce produit contient du pyrophosphate de tétrasodium, qui fait l'objet des directives suivantes quant à l'exposition aux poussières dans l'air :

<u>Pays</u>	<u>Norme</u>	<u>Limite</u>
Australie	Limite d'exposition professionnelle	5 mg/m <sup>3</sup> MPT sur 8 heures
Belgique	Limite d'exposition professionnelle	5 mg/m <sup>3</sup> MPT sur 8 heures
Danemark	Limite d'exposition professionnelle	5 mg/m <sup>3</sup> MPT sur 8 heures
Finlande	Limite d'exposition professionnelle	5 mg/m <sup>3</sup> MPT sur 8 heures, 3 mg/m <sup>3</sup>
France	Limite d'exposition professionnelle	VME 5 mg/m <sup>3</sup>
Norvège	Limite d'exposition professionnelle	5 mg/m <sup>3</sup> MPT sur 8 heures
Suisse	Limite d'exposition professionnelle	MAK – semaine 5 mg/m <sup>3</sup>
Royaume-Uni	Limite d'exposition professionnelle	5 mg/m <sup>3</sup> MPT sur 8 heures
États-Unis	Limite d'exposition professionnelle	5 mg/m <sup>3</sup> MPT sur 8 heures

Les composantes auxquelles on fait référence ici peuvent être réglementées par une loi provinciale canadienne particulière. Voir les limites d'exposition imposées par la loi de la province où la substance sera utilisée.

## 9. CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence : Poudre ou granules blancs  
Odeur : Inodore  
pH : (à titre de solution à 1 p. 100 à 25 °C) : 9,8-10,3  
Point de fusion : > 600 °C  
Solubilité dans l'eau : ~ 31% à 25 °C

**REMARQUE :** Ces données physiques constituent des valeurs typiques basées sur le matériel mis à l'essai, mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Les valeurs typiques ne doivent pas être interprétées comme étant une analyse garantie d'un lot particulier ou les caractéristiques du produit.

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : Le produit est stable dans des conditions normales de stockage et de manutention.

MATIÈRES À ÉVITER : Aucune connue

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Aucune connue

POLYMÉRISATION DANGEREUSE : Ne se produira pas

## 11. RENSEIGNEMENTS SUR LA TOXICITÉ

Voici les données des études expérimentales à dose unique (aiguë) sur des animaux d'ICL Performance Products LP sur cette matière :

Irritation des yeux (lapins) : légèrement irritant

Irritation cutanée (lapins) : légèrement irritant

Voici des données sur les principales composantes :

### Composante A

DL<sub>50</sub> orale (rats) : 5 400 mg/kg ; presque non toxique

DL<sub>50</sub> dermique (lapins) : > 7 940 mg/kg ; presque non toxique

Irritation des yeux (lapins) : 3,3/110,0 (Exp. de 24 hres) ; légèrement irritant

Irritation cutanée (lapins) : 0,0/8,0 (Exp. de 24 hres) ; non irritant

On a donné à des rats un régime alimentaire comprenant 0,05, 0,5 et 5,0 p. 100 de cette composante pendant 24 mois. Au taux de 5,0 p. 100, un ralentissement de la croissance, un ratio reins/poids corporel élevé et une néphropathie tubulaire chronique ont été observés. Il n'y avait aucun effet toxique chronique à 0,5 p. 100.

On a signalé que cette composante est mutagène lorsqu'on la met à l'essai dans une épreuve avec cellule-hôte chez des souris avec le Saccharomyces D3. Aucun effet mutagène ou génotoxique n'a été signalé dans les épreuves avec cellule-hôte chez des souris avec les souches TA1530 et G46 de la salmonelle, les épreuves microbiennes à l'aide de six souches de salmonelle, dans une épreuve de clastogénèse in vivo sur des cellules de moelle osseuse de rat, dans des épreuves d'aberration chromosomique in vitro sur des fibroblastes de hamster chinois et des cellules de poumon d'embryon humain et dans un test in vivo de létalité dominante sur des rats.

Aucun effet néfaste n'a été observé dans une étude de reproduction sur trois générations de rats soumis à un régime alimentaire comprenant 0,5 p. 100 de cette composante.

Aucun effet tératogène, foetotoxique ou toxique sur la mère n'a été observé chez les lapins à qui on en a administré 250 mg/kg des jours 6 à 19 de la gestation.

### Composante B

DL<sub>50</sub> orale (rats) : 2 980 mg/kg ; légèrement toxique

DL<sub>50</sub> dermique (lapins) : > 7 940 mg/kg ; presque non toxique

Irritation des yeux (lapins) : 11.1/110.0, moyennement irritant

Irritation cutanée (lapins) : 0,5/8,0 (Exp. de 24 hres), presque non irritant

Après une exposition répétée (pendant 13 semaines) à des taux élevés de la composante dans leur nourriture, des dommages aux reins avec changement de poids corporel, de consommation de nourriture, de paramètres cliniques et de poids des organes ont été signalés chez les rats.

Les composantes suivantes ont été reconnues comme produits chimiques dangereux en vertu des critères de la norme sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses de l'OSHA (29 CFR 1910.1200).

### Pyrophosphate de tétrasodium

## Fiche signalétique d'ICL Performance Products LP

Matière : Polyclear<sup>MD</sup>

N° de référence : AST10080

Page 5 de 6

30 octobre 2006

Oral - rat DL50 : 3770 mg/kg ; légèrement toxique  
Dermique – lapin DL50 : > 7940 mg/kg ; pratiquement non toxique  
Irritation des yeux – lapin : 43,0/110,0 ; extrêmement irritant  
Irritation de la peau – lapin (exposition de 24 heures) : 0,0/8,0 ; ne provoque aucune irritation

Des rats ayant reçu ce produit dans leur alimentation pendant quatre mois donnèrent lieu à une diminution du gain de poids, à des changements urinaires, à une augmentation du rapport entre le poids des organes et le poids du corps et à de légères lésions rénales. Aucune malformation congénitale n'a été signalée sur les lapins, les hamsters, les souris ou les rats ayant reçu ce produit au cours de la gestation. Ce produit n'a donné lieu à aucun changement génétique lors de tests standard sur des cellules bactériennes et des cellules de levure.

### 12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

ICL Performance Products LP n'a pas effectué d'études sur l'écotoxicité ou la biodégradation concernant ce produit.

### 13. ÉLIMINATION DES RÉSIDUS

Une fois jetée, cette matière ne constitue pas un déchet dangereux tel que défini par la Resource, Conservation and Recovery Act (RCRA), 40 CFR 261 des États-Unis. La matière sèche peut être mise en décharge brute ou recyclée selon les règlements locaux, d'état et fédéraux. Veuillez consulter votre avocat ou les responsables adéquats de la réglementation pour obtenir des renseignements sur une telle élimination.

### 14. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

Les renseignements fournis dans cette section sont pour information seulement. Veuillez appliquer les règlements appropriés afin de classer adéquatement votre chargement pour le transport.

#### Département des transports (DOT) des États-Unis

Non réglementé pour le transport

#### Transport de marchandises dangereuses (TMD) du Canada

Non réglementé pour le transport

### 15. DONNÉES RÉGLEMENTAIRES

Inventaire du TSCA : Inscrit  
LIS : Inscrit

Classement SIMDUT : D2(B) - Matière ayant d'autres effets toxiques

Avis de danger selon la SARA

Catégories de danger conformes aux règles du Title III (40 CFR 370) : Immédiat

Section 302 Substances très dangereuses : Sans objet

Section 313 Produits chimiques toxiques : Sans objet

Quantité à déclarer selon la CERCLA : Sans objet

Ce produit a été classé selon les critères sur les dangers du Règlement sur les produits contrôlés du Canada et la fiche signalétique donne tous les renseignements exigés par ce dernier.

Voir la section 11 au sujet des produits chimiques dangereux selon l'OSHA ou la Loi sur les produits dangereux du Canada et la section 13 pour le classement en vertu de la RCRA.

### 16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Santé Incendie Réactivité Autres renseignements

## Fiche signalétique d'ICL Performance Products LP

Matière : Polyclear<sup>MD</sup>

N° de référence : AST10080

Page 6 de 6

30 octobre 2006

Valeur NFPA suggérée	1	0	0	
Valeur SIML suggérée	1	0	0	F

Motif de la révision : Section révisée 1 et 2.

Remplace la fiche signalétique en date du : 2 mai 2006

Utilisation du produit : Adjuvant pour détergents, agent séquestrant, agent dispersant

Polyclear<sup>MD</sup> est une marque déposée d'ICL Performance Products LP

Bien que les renseignements et les recommandations fournis aux présentes (ci-après appelés "renseignements") soient présentés de bonne foi et jugés corrects à la date ci-contre, ICL Performance Products LP ne fait aucune déclaration quant à leur intégralité ou à leur précision. Les renseignements sont fournis à condition que les personnes qui les reçoivent décident elles-mêmes s'ils conviennent à leurs fins avant de les utiliser. ICL Performance Products LP n'est en aucun cas responsable des dommages et intérêts de quelle que nature que ce soit découlant de l'utilisation des renseignements ou de la confiance qu'on leur accorde. AUCUNE DÉCLARATION NI GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, SUR LA QUALITÉ MARCHANDE, LA JUSTESSE POUR UN USAGE PARTICULIER OU DE TOUTE AUTRE NATURE N'EST FAITE PAR LA PRÉSENTE QUANT AUX RENSEIGNEMENTS OU AU PRODUIT AUQUEL SE RAPPORTENT LES RENSEIGNEMENTS.

AST10080.1621.doc